

# OBJET | AVIS DE RECHERCHE : NOS LIBERTÉS ONT DISPARU !

*DONNONS 135 EUROS DE RÉCOMPENSE POUR LES RETROUVER !*

*Marseille, le 20 novembre 2023*

*Madame la préfète de police des Bouches du Rhône,  
Monsieur le Procureur de la République,  
Mesdames et Messieurs les journalistes,*

*Nous, Manifestants des 10, 14 et 18 Octobre 2023,  
Nous Passants verbalisés aux abords du vieux port,  
Nous, Collectif du 20 novembre 2023,*

*Par la présente, prenons acte du recul dramatique de nos libertés.*

*Par plusieurs arrêtés (N° 13-2023-249, N° 13-2023-251 bis, N° 13-2023-253 bis, N° 13-2023-260) respectivement publiés les 9 octobre, 13 octobre, 18 octobre et 20 octobre 2023, les manifestations en soutien au peuple Palestinien ont été interdites.*

*Concernant la légalité de ces décisions au regard de la Jurisprudence Benjamin (CE, 19 mai 1933, N° 17413 17520) et de la décision du Conseil d'État du 18 octobre 2023 (CE 2023-10-18-488860) : Elles sont illégales.*

*En effet, il n'est jamais fait état de circonstances locales particulières à même de justifier un refus de manifester. Pire encore, certains arrêtés font planer un doute délétère quant à notre liberté de manifester : l'arrêté du 20 octobre est intitulé "Arrêté portant interdiction de tout rassemblement pro-palestinien à Marseille le dimanche 15 octobre 2023" alors que la manifestation du 20 octobre 2023 n'a pas été interdite et s'est déroulée dans le calme.*

*Concernant notre état de nécessité démocratique : Nous considérons en toutes hypothèses que face à l'impasse du dialogue avec les pouvoirs publics nous n'avons d'autres choix pour manifester nos opinions que de se rendre aux rassemblements.*

*Concernant les interpellations lors des manifestations : Nous prenons actes que celles-ci n'ont pas de base légale, elles sont à l'image des verbalisations : elles sont faites pour répondre à une pression politique ministérielle et ne correspondent pas à la réalité. En effet de nombreuses personnes ont été interpellées ou verbalisées alors même qu'elles ne participaient pas à la manifestation.*

*Nous sommes prêts à payer le prix de manifester et d'exprimer nos opinions et cela tant qu'il le faudra !*

*Les amendes seront contestées individuellement et collectivement le 20 novembre 2023 et nous souhaitons obtenir des audiences pardevant le Tribunal de Police.*

*Si vous retrouvez nos libertés nous sommes prêts à payer 135 Euros.*

**LE COLLECTIF DU 20 NOVEMBRE 2023 AINSI QUE LEURS AVOCATS ET LA LEGAL TEAM MARSEILLE**

